



Recueil des Actes administratifs

SOMMAIRE

Conseil départemental

Séance du 23 mars 2018

N° 2010

Commission permanente

Séance du 30 mars 2018

N°s 01-1/01-2/01-3/02/03/04/05/06/07/08/09/10/11/12/13/14/
15/16/17/18/19/20/21/22/23/24/25/26/27/28/29/30/31/32/33/
34/35/36

Mardi
10 avril 2018
N° 438

TABLE DES MATIERES

Délibérations du Conseil départemental du 23 mars 2018

N° de dossier	TITRE	Page écran
2010	DM 1 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT DE PERSONNES	5

Délibérations de la Commission permanente du 30 mars 2018

N° de dossier	TITRE	Page écran
1-1	DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT ORNE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 %, SOIT 117 500 €, SUR LE CONTRAT DE PRET N° 73884 D'UN MONTANT DE 235 000 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 30 LOGEMENTS QUARTIER DES TROIS CROIX A ARGENTAN	7
1-2	DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT ORNE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 %, SOIT 990 000 €, SUR LE CONTRAT DE PRET N° 73911 D'UN MONTANT DE 1 980 000 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 72 LOGEMENTS RUE CHARLES PEGUY A ALENCON	7
1-3	DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT ORNE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 %, SOIT 51 500 €, SUR LE CONTRAT DE PRET N° 74887 D'UN MONTANT DE 103 000 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 4 LOGEMENTS CITE DU BUISSON A TOUROUVRE AU PERCHE	7
2	AIDES A L'ENVIRONNEMENT	8
3	INDEMNISATION DES ETUDIANTS EN MEDECINE GENERALE QUI EFFECTUENT LEUR STAGE DANS L'ORNE	9
4	AIDES AU TOURISME	10
5	AIDES A L'AGRICULTURE	10
6	PLAN NUMERIQUE ORNAIS - SUBVENTION INTERNET	14
7	PLAN NUMERIQUE ORNAIS - SUBVENTION ENTREPRISE : CDC DU BASSIN DE MORTAGNE-AU-PERCHE - BOUCLE LOCALE RADIO ZA DES GAILLONS A SAINT-HILAIRE-LE-CHATEL	14
8	ATTRIBUTION DES BOURSES DEPARTEMENTALES POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2017-2018	15
9	EQUIPEMENTS FINANCES SUR LE FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT	15
10	PARTENARIAT 2018 FLERS AGGLO POUR LES FESTIVALS "PRINTEMPS DE LA CHANSON ET VIBRA'MOMES"	15
11	SUBVENTIONS AU TITRE DE LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTÉGÉ ET NON PROTÉGÉ ET DES ÉGLISES PROTÉGÉES ET NON PROTÉGÉES	15
12	SUBVENTIONS AUX COMMUNES POUR LA SAUVEGARDE ET LES DIAGNOSTICS D'OBJETS D'ART	17

N° de dossier	TITRE	Page écran
13	AIDES A LA JEUNESSE (932)	17
14	EQUIPEMENTS SPORTIFS (9312)	17
15	DEMANDE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A L'ASSOCIATION SOLIHA	18
16	INFORMATION DES ELUS SUR LES MARCHES CONCLUS PAR LE DEPARTEMENT : MARCHES SUR PROCEDURES ADAPTEES D'UN MONTANT INFERIEUR A 209 000 EUROS HT ET A 221 000 EUROS HT	18
17	ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - LOCATION DE BATIMENTS MODULAIRES AVEC LES AMENAGEMENTS INTERIEURS	19
18	AVENANT N°1 DE TRANSFERT AUX MARCHES 15.077 ET 15.078 - MAINTENANCE CORRECTIVE, EVOLUTIVE ET PRESTATIONS ASSOCIEES DES LOGICIELS IAS ET SOLIS	20
19	AVENANT N°1 PORTANT TRANSFERT AUX MARCHES 17.001 ET 17.002 - CLASSEMENT, SUPPORT PAPIER ET ECRITURE, ENVIRONNEMENT DE BUREAU	20
20	FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL (GROUPEMENT DE COMMANDES)	20
21	CONVENTIONNEMENT AVEC MYGREENFEE.COM POUR LA VENTE EN LIGNE DE GREEN-FEES AU GOLF DE BELLEME	21
22	POLE UNIVERSITAIRE DE MONTFOULON - AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'IFRES - TRAVAUX DE VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET PLANTATIONS	21
23	TRAVAUX COURANTS D'OUVRAGES D'ART - ANNEES 2018 A 2021	22
24	PETITES RÉPARATIONS SUR OUVRAGES D'ART - AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DE LA LOUTRE - SUBVENTIONS FEADER ET NATURA 2000	22
25	ALIENATION RD 121, COMMUNE DE PUTANGES-LE-LAC - ACQUISITION RD 517, COMMUNE DE SAINT-AUBIN-D'APPENAI	23
26	CONVENTIONS D'INDEMNISATION - RD 924 COMMUNE DE SAINTE-OPPORTUNE	23
27	ESPACES NATURELS SENSIBLES - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS NORMANDIE OUEST (CEN NORMANDIE OUEST)	24
28	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BREST - ANTENNE NORMANDIE	24
29	SUBVENTIONS POUR LES STRUCTURES OEUVRANT DANS LE LOGEMENT SOCIAL	24
30	CONTRACTUALISATION TERRITORIALE AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON	25
31	SOLIDARITE TERRITORIALE - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	25
32	HARAS NATIONAL DU PIN - RÉHABILITATION ET VALORISATION DES BÂTIMENTS DU PARC AUX DAIMS ET DE LA SERRE	25
33	COLLEGE JEAN MOULIN DE GACE - RENOVATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE	25
34	SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES DE L'ORNE CONVENTION DE PARTENARIAT 2017 - 2018 AVEC MAYENNE CULTURE	26
35	CONVENTIONNEMENT D'UN PROJET D'ANIMATION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON	26
36	ANIMATION DU SPORT (931)	26

DELIBERATIONS

DU CONSEIL

DEPARTEMENTAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL***Du 23 MARS 2018*****D. 2.010 – DM 1 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT DE PERSONNES**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : Le budget annexe du service des transports est abondé de la somme de 384 200 € par sa partie régie des transports selon la répartition jointe en annexe 1 à la délibération.

ARTICLE 2 : d'approuver la Décision Modificative n°1 de mars 2018 du budget annexe « Service des transports » et de voter les crédits tels que présentés en annexe 2 à la délibération.

Reçue en Préfecture le : 4 avril 2018

DELIBERATIONS

DE LA

COMMISSION

PERMANENTE

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Du 30 MARS 2018

D. 01-1 – DEMANDE DE GARANTIE D’EMPRUNT ORNE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 %, SOIT 117 500 €, SUR LE CONTRAT DE PRET N° 73884 D’UN MONTANT DE 235 000 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 30 LOGEMENTS, QUARTIER DES TROIS CROIX A ARGENTAN

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d’accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 117 500 €, représentant 50% d’un emprunt d’un montant de 235 000 €, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations par Orne Habitat, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°73884, joint en annexe à la délibération, constitué d’une ligne de prêt, faisant partie intégrante de la délibération. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 30 logements, quartier des Trois Croix à Argentan.

Reçue en Préfecture le : 5 avril 2018

D. 01-2 – DEMANDE DE GARANTIE D’EMPRUNT ORNE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 %, SOIT 990 000 €, SUR LE CONTRAT DE PRET N° 73911 D’UN MONTANT DE 1 980 000 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 72 LOGEMENTS, RUE CHARLES PEGUY A ALENCON

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d’accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 990 000 €, représentant 50% d’un emprunt d’un montant de 1 980 000 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations par Orne Habitat, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°73911, joint en annexe à la délibération, constitué de deux lignes de prêt, faisant partie intégrante de la délibération. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 72 logements, rue Charles Péguy à Alençon.

Reçue en Préfecture le : 5 avril 2018

D. 01-3 – DEMANDE DE GARANTIE D’EMPRUNT ORNE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 %, SOIT 51 500 €, SUR LE CONTRAT DE PRET N° 74487 D’UN MONTANT DE 103 000 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 4 LOGEMENTS, CITE DU BUISSON A TOUROUVRE AU PERCHE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d’accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 51 500 €, représentant 50% d’un emprunt d’un montant de 103 000 €, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations par Orne Habitat, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°74487, joint en annexe à la délibération, constitué d’une ligne de prêt, faisant partie intégrante de la délibération. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 4 logements, cité du Buisson à Tourouvre au Perche.

Reçue en Préfecture le : 5 avril 2018

D. 02 – AIDES A L'ENVIRONNEMENT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

Action 9231 – Eau

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention de 14 % à la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques (FOPPMA), pour financer le bilan de la restauration des cours d'eau du bassin versant du Chêne Gallon et la préparation d'un programme de travaux sur les petits ouvrages, d'un coût estimé à 9 450 € TTC, représentant une dotation maximale de 1 323 €

Les crédits correspondants seront prélevés sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20422 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 65 du budget départemental.

Action 9232 – Développement durable

ARTICLE 2 : d'accorder les subventions suivantes au titre de la lutte contre la précarité énergétique suivant conditions de ressources détaillées ci-dessous :

<i>Descriptif du projet</i>	<i>Montant du Projet</i>	<i>Subvention proposée</i>
Insert à granulés de 12,5 kW	5 519 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Insert à bois de 14 kW	4 828 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 10 kW	4 893 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 8 kW	5 844 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 11 kW	5 771 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 9 kW	5 085 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 9 kW	4 318 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 12 kW	6 467 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 24 kW	7 990 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à bois de 8,9 kW	4 800 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à bois de 8 kW	2 470 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à bois de 6 kW	4 644 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à bois de 12 kW	3 990 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à bois de 6,7 kW	6 995 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à bois de 6 kW	5 239 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Chaudière à bois déchiqueté de 30 kW	19 924 €TTC	Forfait de 2 000 €
		13 250 €

Les crédits correspondants, soit 13 250 € seront prélevés sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20421 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 10 du budget départemental.

Action 9234 – Aides diverses

ARTICLE 3 : d'accorder les subventions suivantes pour les plantations de haies :

<i>Bénéficiaires</i>	<i>Adresses</i>	<i>Type de plantation</i>	<i>Longueur du projet</i>	<i>Montant unitaire de l'aide en €</i>	<i>Montant de la subvention en €</i>
Nicolas LE SECQ	GAEC Le Secq Le Buhot 61500 Sées	Création de haies à plat	306 m	1	306
Florian GAULIER	La Vallée du Pommier Fal 61550 La Gonfrière	Création de haies à plat	225 m	1	225
				Total	531

La dépense correspondante, soit 531 € sera prélevée sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20422 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 15 du budget départemental.

Reçu en Préfecture le : 9 avril 2018

D. 03 – INDEMNISATION DES ETUDIANTS EN MEDECINE GENERALE QUI EFFECTUENT LEUR STAGE DANS L'ORNE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder une aide forfaitaire de 200 € à chacun des 8 étudiants figurant dans le tableau ci-dessous, pour la période de stage du 30 octobre 2017 au 1^{er} janvier 2018.

Lieu de stage	Montant en €
Cabinet du Dr GUIBERT à Flers	200
Cabinet du Dr DELANOE-DAREAU à Putanges-Le-Lac	200
Cabinet du Dr POP à Boucé	200
Cabinet du Dr LEROY à Domfront-en-Poirais	200
Cabinet du Dr GAL à Mortagne-au-Perche	200
Cabinet du Dr LEMARCHAND à Argentan	200
Service des Urgences de l'Hôpital d'Alençon	200
Service des Urgences de l'Hôpital de Flers	200
TOTAL	1 600

Les crédits correspondants seront prélevés sur le chapitre 65 imputation B3103 65 6574 42.

Reçu en Préfecture le : 9 avril 2018

D. 04 – AIDES AU TOURISME

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

Action 9721 – Aides au tourisme

ARTICLE 1 : d'accorder à la SARL Saint-Charles, au titre des aides de minimis, une subvention de 20% destinée à financer des travaux de modernisation, de restructuration et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite du restaurant « Le Roc au Chien » à Bagnoles-de-l'Orne. Le coût des travaux est estimé à 98 745 €HT. La dotation départementale est plafonnée à 18 000 €

ARTICLE 2 : d'accorder à la SAS L'EMAJE, au titre des aides de minimis, une subvention de 20% destinée à financer des travaux de modernisation, de réaménagement et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite du restaurant « L'Emaje » à Argentan. Le coût des travaux est estimé à 120 365 €HT. La dotation départementale est plafonnée à 18 000 €

Les crédits correspondants seront prélevés sur le chapitre 204, imputation B3103 204 20422 94 (subventions aux privés) gérée sous l'AP B3103 I 43 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 9 avril 2018

D. 05 – AIDES A L'AGRICULTURE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder les subventions suivantes dans le cadre des aides aux petits investissements agricoles :

<i>Bénéficiaires</i>	<i>Adresse</i>	<i>Qualité du demandeur</i>	<i>Description de l'investissement</i>	<i>Montant du projet HT</i>	<i>Taux de subvention</i>	<i>Montant subvention</i>
EARL de la Cauvellière	La Cauvellière 61210 BAZOCHES AU HOULME		Matériel de clôtures	6 010 €	40%	2 404 €
GAEC Aubine	La Grulière Montsecret 61800 MONTSECRET-CLAIREFOUGERE	JA	Herse de prairie	6 500 €	60%	3 900 €
CUMA de Sevrai	Mairie 61150 SEVRAI	CUMA	Balayeuse	6 200 €	40%	2 480 €
EARL de La Maladrie	La Maladrie 61230 ORGERES		Niches à veaux et barrières d'herbage	7 640 €	40%	3 056 €
Bénédicte BARRIER	La Cour du Chasseur 61310 LE PIN AU HARAS		Caméras de surveillance	7 510 €	40%	3 004 €
Jérôme BELLOCHE	La Ferme 61170 LE MENIL GUYON	JA	Faneuse	8 000 €	60%	4 800 €
EARL Goulet	Le Mesnil Goulet 61150 MONTS-SUR-ORNE		Herse étrille	9 800 €	40%	3 920 €
Patrick BESNIER	Le Bois de Moulin Sentilly 61150 MONTS-SUR-ORNE		Parc de contention et matériel de clôtures	7 790 €	40%	3 116 €
GAEC de la Jouxtière	La Jouxtière 61250 HESLOUP		Parc de contention avec "panneau poussant"	9 990 €	40%	3 996 €
GAEC Bisson	4 Les Marais Marcei 61570 BOISCHAMPRE		Matériel de clôtures	9 900 €	40%	3 960 €
GAEC Bohin	Le Bois Bertré 61300 ST MARTIN D'ECUBLEI		Faucheuse	9 940 €	40%	3 976 €
GAEC de la Vée	La Nerrerie 61410 TESSE FROULAY		Applatisseur floconneur et peson automatique pour les volailles	6 770 €	40%	2 708 €

Guillaume BOULAY	Ferme de Messefoulon 61110 VERRIERES	JA	Licence progiciel de gestion automatique des doses d'azote sur pulvérisateur	1 040 €	60%	624 €
EARL de la Jalaise	La Jalaise 61130 ST CYR LA ROSIERE		Système de coupe de tronçon sur pulvérisateur (économie des produits de traitement)	6 370 €	40%	2 548 €
EARL de la Therouagne	La Therouagne 61600 LA MOTTE FOUQUET		Faucheuse	9 750 €	40%	3 900 €
GAEC de Normandie	La Grande Bretonnière 61330 CEAUCE		Taxi à lait	6 520 €	40%	2 608 €
GAEC Charbonnier	Le Bourg 61220 ST HILAIRE DE BRIOUZE	AB	Système de ventilation bâtiment porcs et machine à soupe pour l'alimentation	9 920 €	60%	5 952 €
GAEC du Joli P'tit Moulin	Le Haut Gué St Jean des Bois 61800 TINCHEBRAY BOCAGE	JA	Niches à veaux et barrières d'herbage	5 090 €	60%	3 054 €
Antony COCQ	Champ Bouillon 61130 ST GERMAIN DE LA COUDRE	JA	Faucheuse	9 700 €	40%	3 880 €
Hervé CORU	La Bretonnière 61500 NEAUPHE SOUS ESSAY		Cases de vèlage et matériel de clôtures	4 370 €	40%	1 748 €
GAEC de la Croisière	La Goulafrière 61570 BOUCE	JA	Tapis de logettes antidérapants	7 500 €	40%	3 000 €
CUMA de Champeaux	Le Bouchis 61560 CHAMPEAUX SUR SARTHE	CUMA	Cage de parage	9 750 €	40%	3 900 €
GAEC du Mont Hardy	Le Mont Hardy 61220 ST HILAIRE DE BRIOUZE	AB	Installation accumulateur/préparateur d'eau chaude pour la salle de traite alimentée par chaudière bois déchiqueté	9 690 €	60%	5 814 €
GAEC le Grand bois	Le Grand Bois 61350 ST FRAIMBAULT		Niches à veaux	5 260 €	40%	2 104 €
EARL ADR	Le Hameau 61300 ST SYMPHORIEN DES BRUYERES		Faneuse	10 000 €	40%	4 000 €
GAEC Les Barres	Les Barres Courménil 61310 GOUFFERN EN AUGE		Brosse à vache et système de ventilation pour 2 bâtiments d'élevage	9 060 €	40%	3 624 €
GAEC de l'Oisellière	L'Oisellière 61440 MESSEI		Taxi à lait et niches à veaux	10 000 €	40%	4 000 €
Arnaud DUVAL	La Robichière 61170 STE SCOLASSE SUR SARTHE		Faneuse	8 200 €	40%	3 280 €
Sébastien FOSSEY	Le Biot 61390 ST GERMAIN LE VIEUX		GPS avec coupe de tronçon (économie des produits de traitement)	9 500 €	40%	3 800 €
GAEC de Valvin	Valvin La Baroche sous Lucé 61330 JUVIGNY VAL D'ANDAINE	JA	Taxi à lait et bacs d'abreuvement pâturages	9 890 €	60%	5 934 €
GAEC de la Trébisière	La Trébisière 61600 MAGNY LE DESERT	JA-AB	Matériel de clôtures, bacs abreuvement pâturages et herbomètre	7 490 €	60%	4 494 €
GAEC HG Gautier	La Billotière 61800 CHANU		Système de détection de chaleur	10 000 €	40%	4 000 €
EARL de la Gravelle	Les Bruyères 61360 ST JOUIN DE BLAVOU		Lamier	9 940 €	40%	3 976 €
GAEC Grippon	La Thomassière 61700 LONLAY L'ABBAYE		Dessileuse pailleuse	10 000 €	40%	4 000 €

GAEC des Ifs	3 Le Vivier 61100 LA LANDE PATRY		Robot racleur	9 920 €	40%	3 968 €
GAEC Hamard	Le Gage 61330 TORCHAMP		Pré-refroidisseur à lait	10 000 €	40%	4 000 €
EARL du Beaulévêque	Le Beaulévêque 61120 CANAPVILLE		Faneuse	9 700 €	40%	3 880 €
EARL du Tilleul	Le Bois Auvée 61400 LE PIN LA GARENNE		Poste de lavage sous pression pour atelier porc naisseur-engraisseur	7 470 €	40%	2 988 €
EARL Journiac	La Bougonnière 61170 BARVILLE		Débrousailluse	9 900 €	40%	3 960 €
Florent LAILLET	Les Réhardières Longny au Perche 61290 LONGNY LES VILLAGES		Barrières de contention	9 980 €	40%	3 992 €
GAEC de la Pigeonnière	La Pigeonnière 61600 LA FERTE MACE		Dérouleuse pailleuse	9 850 €	40%	3 940 €
Elodie LAMBERT	La Grande Maison 61240 LA GENEVRAIE		Matériel de clôtures et barrières d'herbage	9 780 €	40%	3 912 €
GAEC Thor	Les Doubleaux Villers en Ouche 61550 LA FERTE EN OUCHE	AB	Chien électrique avec commande pneumatique des portes avant et arrière et porte de tri en sortie	9 480 €	60%	5 688 €
GAEC Le Royer	Clairchesnay 61250 ST NICOLAS DES BOIS	JA	Détecteur de chaleurs	6 940 €	60%	4 164 €
GAEC de la Valette	La Valette Tinchebray 61800 TINCHEBRAY BOCAGE		Niches à veaux et caméras de surveillance	7 200 €	40%	2 880 €
Erik LEFRANCOIS	L'Angenardière Condeau 61110 SABLONS SUR HUISNE	AB	Epareuse avec lamier	9 990 €	60%	5 994 €
CUMA de Courgeon	Gratte Sac 61400 COURGEON	CUMA	Lamier à scies pour haies bocagères	9 800 €	40%	3 920 €
Nicolas LEGLISE	Le Bois Dais Monnai 61470 LA FERTE-EN-OUCHE	JA-AB	Serre tunnel et broyeur à fléaux	3 410 €	60%	2 046 €
GAEC de la Gare	La Gare 61210 LES YVETEAUX	AB	Godet à litière avec brosse et taille haie	10 000 €	60%	6 000 €
Jérôme LEPOIVRE	Le Hamel 61560 ST OUEN DE SECHEROUVRE		Matériel de clôtures et débrousailluse (élevage porcs en plein air)	9 820 €	40%	3 928 €
François LEROY	Bellevue 61 200 OCCAGNES		Translucides de toit	6 150 €	40%	2 460 €
EARL de la Ferronnerie	La Ferronnerie 61500 MACE	JA	Parc de contention	9 940 €	60%	5 964 €
GAEC Leroyer	Le Chêne vert Domfront 61700 DOMFRONT EN POIRAIE	JA	Matériel de contention, caméras de surveillance et cage à écorner	9 910 €	60%	5 946 €
Sébastien LESOURD	Poimfour 61110 VERRIERES	AB	Tracteur vigneron, broyeur et perche élagueuse	6 920 €	60%	4 152 €
CUMA de St Germain de la Coudre	Mairie 61130 ST GERMAIN DE LA COUDRE	CUMA	Régénérateur de prairie	9 700 €	40%	3 880 €
Thomas LONGUET	La Corne Les Rotours 61210 PUTANGES LE LAC		Chaudière bois déchiqueté	9 920 €	40%	3 968 €
SCEA Louvel	Monthieux 61500 AUNOU SUR ORNE		Matériel de contention	9 870 €	40%	3 948 €
GAEC Louvet et fils	Le Boiset 61200 FLEURE		GPS avec coupure de tronçon (économie des produits de traitement)	9 930 €	40%	3 972 €
Benoît LOUVET	3 Le Château Serans 61150 ECOUCHE LES	AB	Broyeur et matériel de clôtures	8 980 €	60%	5 388 €

	VALLEES					
GAEC de la Fonderie	La Fonderie 61600 LA FERTE MACE		Portes automatiques sur bâtiments d'élevage	9 920 €	40%	3 968 €
EARL Maupas	La Boudardière 61220 BELLOU EN HOULME		Tapis de logettes	9 950 €	40%	3 980 €
GAEC de la Petite Vianderie	La Petite Vianderie 61340 BERD'HUIS		Faucheuse	9 990 €	40%	3 996 €
SCEA May	La Roussetière 61340 BERD'HUIS	AB	Matériel de clôtures moutons et barrières d'herbage	9 980 €	60%	5 988 €
Jean-Michel PELLETIER	Hôtel Volet Le Gué de la Chaîne 61130 BELFORET EN PERCHE		Parc et couloir de contention	3 350 €	40%	1 340 €
GAEC Pelloin-Barre	Les Jardins Serans 61150 ECOUCHE LES VALLEES		Système de ventilation bâtiment d'élevage	8 490 €	40%	3 396 €
EARL de la Brosse	La Brosse La Chapelle d'Andaine 61140 RIVES D'ANDAINE		Matériel de contention	9 980 €	40%	3 992 €
CUMA St Germain d'Aunay	Mairie 61470 ST GERMAIN D'AUNAY	CUMA	GPS avec coupure de tronçon (économie des produits de traitement)	6 650 €	40%	2 660 €
GAEC Fumeçon	Fumeçon 61210 CHAMPCERIE		Caméras de surveillance et système de ventilation pour bâtiment	9 990 €	40%	3 996 €
CUMA de Giel	Mairie 61210 GIEL COURTEILLES	CUMA	Presse à déchets plastiques usagés	5 950 €	40%	2 380 €
Eric PILLIER	La Géraudaie St Maurice-du-Désert 61600 LES MONTS D'ANDAINE		Broyeur à végétaux – entretien sous clôture	5 200 €	40%	2 080 €
EARL de la Ligerie	La Ligerie 61210 GIEL COURTEILLES		Distributeur automatique de lait	8 780 €	40%	3 512 €
EARL de L'Olivierie	L'Olivierie 61570 LE CHÂTEAU D'ALMENECHES	JA	Matériel de clôtures et matériel de contention	7 860 €	60%	4 716 €
GAEC du Petit Bouveuche	Le Petit Bouveuche 61170 ST LEGER SUR SARTHE		Brosse à vache et porte de pâture automatique	9 950 €	40%	3 980 €
GAEC du Petit Champrond	Le Mont Ferré Maletable 61290 LONGNY-LES-VILLAGES		Lamier et matériel de clôtures	8 230 €	60%	4 938 €
Gilles RECTON	Les Petits Routis 61190 BEAULIEU		Caméras de surveillance, pompes de pâture, Matériel de clôtures et herbomètre	2 930 €	40%	1 172 €
Pascal RETAILLE	Les Noës Rouges 61380 LA FERRIERE AU DOYEN		Caméras de surveillance	5 780 €	40%	2 312 €
GAEC du Pays de Flers	La Ferronnerie 61100 LA CHAPELLE BICHE	JA	Faucheuse conditionneuse	9 900 €	60%	5 940 €
EARL de l'Aubénrière	La Boucherie La Forêt-Auvray 61210 PUTANGES-LE-LAC		Andaineur	7 000 €	40%	2 800 €
GAEC du Lançoïr	Le Lançoïr La Chapelle d'Andaine 61140 RIVES D'ANDAINE		Peson automatique pour volaille et pompe doseuse de médicaments	8 630 €	40%	3 452 €
CUMA de La Chapelle d'Andaine	Mairie Rue de Domfront La Chapelle d'Andaine 61140 RIVES D'ANDAINE	CUMA	Plateau fourrager	9 000 €	40%	3 600 €
SCEA Les Vallées	Le Bourg 61230 RESENLIU		Barrières de contention et caméras de surveillance	4 190 €	40%	1 676 €
GAEC Terré	38 rue Jean-Pierre Granger 61500 MACE	JA	Matériel de clôtures	10 000 €	60%	6 000 €
EARL Tessier	Le Chesnay 61640 ST HILAIRE SUR ERRE		Corral et barrière de contention	8 910 €	40%	3 564 €

GAEC du Haut chène	Le Haut Chêne Bellou sur Huisne 61110 REMALARD EN PERCHE	JA	Chaîne d'alimentation atelier porcs	7 760 €	60%	4 656 €
GAEC Travert	Le Petit Motté Passais-la-Conception 61350 PASSAIS VILLAGES		Système de détection de vêlages	3 350 €	40%	1 340 €
Denis VALLEE	La Fouquière 61500 COURGEOUT		Dérouleuse fourrage	9 800 €	40%	3 920 €
				Total		321 852 €

* AB = Agriculteur biologique / JA = Jeune agriculteur

ARTICLE 2 : décide de retirer la subvention de 1 526 € attribuée au GAEC des Hautes Broudières situé à Tourouvre-au-Perche par la Commission permanente du Conseil départemental du 17 novembre 2017.

ARTICLE 3 : d'attribuer une subvention de 60 % au GAEC des Hautes Broudières à Tourouvre-au-Perche destiné à financer un système de surveillance via le réseau téléphonique donc le coût est estimé à 3 000 €représentant une dotation maximale de 1 800 €

ARTICLE 4 : d'attribuer une subvention de 60 % à M. Cyrille MORINEAUX exploitant à St Cyr-la-Rosière pour financer la réfection d'un local pour la vente directe et des serres de production dont le coût est estimé à 5 920 €représentant une dotation maximale de 3 552 €

La dépense correspondante, soit 327 204 €(321 852 €+ 1 800 €+ 3 552 €), sera prélevée sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20421 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 14 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 9 avril 2018

D. 06 – PLAN NUMERIQUE ORNAIS – SUBVENTION INTERNET

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder l'aide départementale figurant dans le tableau joint en annexe à la délibération, pour les aides aux particuliers.

ARTICLE 2 : de prélever les crédits au chapitre 65, imputation B4270 65 6574 95.

Reçue en Préfecture le : 9 avril 2018

D. 07 – PLAN NUMERIQUE ORNAIS – SUBVENTION ENTREPRISE : CDC DU BASSIN DE MORTAGNE-AU-PERCHE – BOUCLE LOCALE RADIO ZA DES GAILLONS A SAINT-HILAIRE-LE-CHATEL

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver le principe de l'aide départementale en faveur de la Communauté de communes du bassin de Mortagne-au-Perche pour son projet de boucle locale radio afin d'améliorer l'accès Internet sur la zone d'activité des Gaillons située à Saint-Hilaire-le-Châtel. Le montant prévisionnel de la subvention est fixé à 30 % de 24 300 € soit 7 290 €

ARTICLE 2 : d'autoriser le prélèvement de la dépense correspondante au chapitre 65, imputation B4270 65 65734 95, sur présentation des factures acquittées.

Reçue en Préfecture le : 9 avril 2018

D. 08 – ATTRIBUTION DES BOURSES DEPARTEMENTALES POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'allouer 72 nouvelles bourses départementales de l'enseignement secondaire au titre de l'année scolaire 2017-2018 pour les collèges publics et privés dont le détail figure en annexe à la délibération pour un montant total de 5 241 € Cette somme sera prélevée sur le chapitre 65 imputation B5004 65 6513 20 bourses sur budget principal départemental 2018.

ARTICLE 2 : de porter le montant des bourses départementales de l'enseignement secondaire au titre de l'année scolaire 2017-2018 pour les collèges publics et privés ornaix à 290 410 €

Reçue en Préfecture le : 4 avril 2018

D. 09 – EQUIPEMENTS FINANCES SUR LE FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser le versement des subventions sur le fonds commun des services d'hébergement aux collèges suivants :

Collège	Matériel ou intervention demandé	Montant de la subvention	Fournisseur
NICOLAS JACQUES CONTE SEES	Remplacement du capteur pressostatique Air Gap sur le lave-vaisselle	546,46 €	GOUVILLE FROID (14)
SEVIGNE - FLERS	Remplacement de pièces sur le lave-vaisselle	1 178,72 €	GOUVILLE FROID (14)
ANDRE MALRAUX - TRUN	Remplacement de pièces sur le lave-vaisselle	1 452,46 €	GOUVILLE FROID (14)
RENE GOSCINNY - SITE PASSAIS-VILLAGES	Remplacement de pièces sur la cellule de refroidissement de marque Friginox RR11	587,04 €	GOUVILLE FROID (14)
ANDRE COLLET - MOULINS-LA-MARCHE	Remplacement du moteur de la ventilation sur la cellule de refroidissement	810,00 €	SARL VALENTIN (61)
TOTAL		4 574,68 €	

Reçue en Préfecture le : 4 avril 2018

D. 10 – PARTENARIAT 2018 FLERS AGGLO POUR LES FESTIVALS « PRINTEMPS DE LA CHANSON ET VIBRA'MOMES »

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat entre Flers Agglo et le Conseil départemental de l'Orne pour les festivals « Printemps de la Chanson » et « Vibra'mômes ».

Reçue en Préfecture le : 4 avril 2018

D. 11 – SUBVENTIONS AU TITRE DE LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTEGE ET NON PROTEGE ET DES EGLISES PROTEGEES ET NON PROTEGEES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'attribuer les subventions suivantes au titre de la restauration du patrimoine privé protégé et non-protégé :

• Association diocésaine de Sées - Alençon :	7 463 €
• Mme Claude d'Audiffret-Pasquier - Boischampré :	2 398 €
• SCI La Maison Heuzé - Domfront-en-Poiraie :	1 000 €
• SCI La Queurie - Ecouché-les-Vallées :	3 322 €
• Association diocésaine de Sées - Mortagne-au-Perche :	1 886 €
• Mme Marie-Agnès Watteau - Saint-Céneri-le-Gérei :	7 090 €
• M. Vincent Cousin - Sérigny :	15 000 €

ARTICLE 2 : de prélever ces sommes au chapitre 204 imputation B5007 204 20422 312, subventions d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments et installations du budget principal 2018.

ARTICLE 3 : de mandater ces subventions sur présentation des factures détaillées et acquittées, des notifications officielles de toutes les participations financières obtenues et du budget définitif de l'opération.

ARTICLE 4 : d'attribuer les subventions suivantes au titre de la restauration du mobilier religieux public :

• Commune de La Chapelle-Viel :	2 244 €
• Commune de Neauphe-sur-Dives :	1 058 €
• Commune du Sap-en-Auge :	5 230 €

ARTICLE 5 : de prélever ces sommes au chapitre 204 imputation B5007 204 204141 312, subventions d'équipement aux communes et structures intercommunales – biens mobiliers, matériels et études du budget principal 2018.

ARTICLE 6 : de mandater ces subventions sur présentation des factures détaillées et acquittées, des notifications officielles de toutes les participations financières obtenues et du budget définitif de l'opération.

ARTICLE 7 : d'attribuer les subventions suivantes au titre de la restauration d'églises :

• Commune d'Almenêches :	20 000 €
• Commune de Verrières :	20 000 €
• Commune d'Appenai-sous-Bellême :	5 641 €
• Commune de Champeaux-sur-Sarthe :	6 946 €
• Commune de Comblot :	5 550 €
• Commune de Saint-Gervais-du-Perron :	10 000 €
• Commune de Tellières-le-Plessis :	10 000 €

ARTICLE 8 : de prélever ces sommes au chapitre 204 imputation B5007 204 204142 312, subventions d'équipement aux communes et structures intercommunales – bâtiments et installations du budget principal 2018.

ARTICLE 9 : de mandater ces subventions sur présentation des factures détaillées et acquittées, des notifications officielles de toutes les participations financières obtenues et du budget définitif de l'opération.

ARTICLE 10 : de fixer la durée de validité de ces subventions à 4 ans à compter de leur date de notification. Passé ce délai, toute opération n'ayant pas fait l'objet d'un début d'exécution verra sa subvention annulée.

Reçue en Préfecture le : 4 avril 2018

D. 12 – SUBVENTIONS AUX COMMUNES POUR LA SAUVEGARDE ET LES DIAGNOSTICS D’OBJETS D’ART

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d’accorder à la commune de Joué-du-Plain une subvention de 2 029 € pour la sauvegarde d’urgence du tableau de la Donation du Rosaire.

ARTICLE 2 : d’accorder à la commune de Saint-Denis-sur-Huisne une subvention de 758 € pour la sauvegarde d’urgence des panneaux peints des Evangélistes.

ARTICLE 3 : d’imputer ces dépenses au chapitre 65, imputation B5007 65 65734 312, subventions de fonctionnement aux communes.

Reçue en Préfecture le : 4 avril 2018

D. 13 – AIDES A LA JEUNESSE (932)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d’accorder dans le cadre de l’action des aides à la jeunesse (9327) du programme collèges – formation initiale – jeunesse (932) les aides financières suivantes pour un montant total de **21 549 €** :

Annexe 1 : Bourses jeunesse (17 bourses) pour un montant de :	1 880 €
• <i>Formation BAFA</i>	900 €
• <i>Approfondissement BAFA</i>	700 €
• <i>Approfondissement BAFD</i>	280 €

Annexe 2 : Dossiers jeunesse du comité des sports et de la jeunesse : **19 669 €**

ARTICLE 2 : de **prélever** ces aides, d’un montant total de 21 549 € en dépenses de fonctionnement du budget départemental 2018, au chapitre 65, sur les imputations suivantes :

- **B5005 65 6513 33**, *bourses* : **1 880 €** pour les bourses jeunesse mentionnées en annexe 1 à la délibération,

- **B5005 65 6574 33**, *subventions aux personnes et associations* : **19 669 €** pour les dossiers jeunesse examinés en Comité des sports et de la jeunesse, mentionnés en annexe 2 à la délibération.

Reçue en Préfecture le : 4 avril 2018

D. 14 – EQUIPEMENTS SPORTIFS (9312)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d’attribuer dans le cadre des aides accordées au titre des équipements sportifs la subvention suivante :

			Décisions	
Communauté de communes de la vallée de la Haute-Sarthe	Réhabilitation des vestiaires du stade de football de Coulonges-sur-Sarthe (deuxième tranche) :		9 713 €	
	<u>Plan de financement prévisionnel HT :</u>			
	Coût total :	59 966,00 €		100,00 %
	Etat (DETR) :	22 184,40 €		36,99 %
	Région (FRADT) contrat de territoire :	12 850,71 €		21,43 %
	Cdc vallée de la Haute-Sarthe (fonds propres) :	15 217,89 €		25,38 %
Conseil départemental :	9 713,00 €	16,20 %		

ARTICLE 2 : de prélever la subvention correspondante d'un total de 9 713 € dans la limite des crédits de paiements disponibles, en dépenses d'investissement, au chapitre 204, sur l'imputation **B5005 204 204142 32**, *Bâtiments et installations* (action équipements sportifs (9312) du programme sport (931)).

Reçue en Préfecture le : 4 avril 2018

D. 15 – DEMANDE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A L'ASSOCIATION SOLIHA

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder sa garantie à hauteur de 24 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 905 000 € souscrit par l'association SOLIHA Territoires en Normandie auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°69972 constitué de deux lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'association SOLIHA dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'association SOLIHA pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : de s'engager, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 4 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Reçue en Préfecture le : 4 avril 2018

D. 16 – INFORMATION DES ELUS SUR LES MARCHES CONCLUS PAR LE DEPARTEMENT : MARCHES SUR PROCEDURES ADAPTEES D'UN MONTANT INFERIEUR A 209 000 EUROS HT ET A 221 000 EUROS HT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de prendre acte des décisions prises par M. le Président du Conseil départemental dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics.

Reçue en Préfecture le : 4 avril 2018

D. 17 – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE – LOCATION DE BATIMENTS MODULAIRES AVEC LES AMENAGEMENTS INTERIEURS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un accord-cadre, sans montant minimum et sans montant maximum, pour la location de bâtiments modulaires avec les aménagements intérieurs pour divers sites du département de l'Orne.

Ce nouvel accord-cadre, avec émission de bons de commande, serait conclu à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée ferme de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

ARTICLE 2 : de fixer les critères d'attribution des offres selon la pondération suivante :

- prix des prestations (60 %), correspondant à l'installation et au coût de la location des bâtiments modulaires. Ce critère serait analysé au vu du montant du détail quantitatif estimatif (DQE), document non contractuel destiné uniquement à l'analyse des offres,
- valeur technique des prestations (40 %), appréciée au regard du mémoire technique et du bordereau de prix valant CCTP, remis par le candidat à l'appui de son offre, précisant :
 - o les caractéristiques techniques des modules,
 - o les moyens humains dédiés et qualifications par corps de métier,
 - o les délais de remise des devis,
 - o les délais de préparation et d'installations d'ensemble de modules,
 - o les délais de pose d'ensemble de modules,

ARTICLE 3 : d'approuver le dossier de consultation des entreprises et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les pièces de ce dossier.

ARTICLE 4 : d'autoriser le lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation, en cas d'offres irrégulières ou inacceptables.

ARTICLE 5 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l'accord-cadre correspondant ainsi que tous les documents y afférent et à procéder à l'acceptation des sous-traitants, le cas échéant et à l'agrément des conditions de paiement,

ARTICLE 6 : d'imputer les dépenses aux chapitres ci-après :

- B6001 21 21351 0202 - bâtiments publics
- B6001 21 21351 312 - bâtiments publics
- B6001 21 21351 50 - bâtiments publics
- B6001 21 21351 60 - bâtiments publics
- B6001 21 21351 42 - bâtiments publics
- Chapitre opération n°67 - B6001 23 231351 0202 - bâtiments publics (Hôtel du Département)
- Chapitre opération n°67 - B6001 23 231351 313 - bâtiments publics (médiathèque départementale de l'Orne)
- Chapitre opération n°75 - B6001 23 231312 221 - bâtiments scolaires
- Chapitre opération n°59 - B6001 23 231351 312 - bâtiments publics (valorisation patrimoine culturel)
- Chapitre opération n°80 - B6001 23 231314 32 - bâtiments culturels et sportifs (golf de Bellême)
- Chapitre opération n°65 - B6001 23 231351 50 - bâtiments publics (bâtiments déconcentrés d'action sociale)
- Chapitre opération n°65 - B6001 23 231318 60 - autres bâtiments publics (centres d'exploitation routière)
- Chapitre opération n°63 - B6001 23 231318 921 - autres bâtiments publics (laboratoire départemental)

- Chapitre opération n°77 - B6001 23 231351 315 - autres bâtiments publics (archives départementales)

Reçue en Préfecture le : 4 avril 2018

D. 18 – AVENANT N° 1 DE TRANSFERT AUX MARCHES 15.077 ET 15.078 – MAINTENANCE CORRECTIVE, EVOLUTIVE ET PRESTATIONS ASSOCIEES DES LOGICIELS IAS ET SOLIS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser le transfert des marchés :

- 15.077 - Maintenance corrective, évolutive et prestations associées du logiciel IAS ;
- 15.078 - Maintenance corrective, évolutive et prestations associées du logiciel SOLIS de la société INFO DB (siren n°409 587 086) au profit de la société Cityzen (siren 420 871 717) domiciliée Le Mont Bernard à Châlons-en-Champagne (51), à compter du 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les avenants de transfert.

Reçue en Préfecture le : 4 avril 2018

D. 19 – AVENANT N° 1 PORTANT TRANSFERT AUX MARCHES 17.001 ET 17.002 – CLASSEMENT, SUPPORT PAPIER ET ECRITURE, ENVIRONNEMENT DE BUREAU

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser le transfert des accords-cadres à bons de commande :

- 17.001 - Classement et support papier,
 - 17.002 - Ecriture et environnement de bureau
- de la société OFFICE DEPOT BS (siren n° 324 559 970) au profit la société OFFICE DEPOT France (siren 402 254 437) domiciliée 126 avenue du Poteau à Senlis (60), à compter du 30 décembre 2017.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les avenants de transfert.

Reçue en Préfecture le : 4 avril 2018

D. 20 – FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL (GROUPEMENT DE COMMANDES)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert européen sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaires, sans montant minimum ni maximum d'une durée de 4 ans pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel (groupement de commandes).

Le nombre de titulaires est fixé à 3, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres recevables. Pour l'attribution des marchés subséquents, la mise en concurrence des titulaires sera effectuée tous les 2 ans, le premier prenant effet au 1^{er} janvier 2019.

Le dossier de consultation comprend un lot unique.

ARTICLE 2 : de retenir, pour l'accord-cadre, les critères de jugements suivants :

Pour les candidatures :

- Capacité techniques et financières
- Références

Pour les offres :

- Prix des prestations indiqués dans le bordereau de simulation : 30 %.
- Valeur technique : 70 %
 1. Gestion du raccordement :
organisation et modalités de basculement à la notification du marché (rétro-planning) et de rattachement/détachement durant le marché des points de livraison (comprenant notamment les délais associés pour leurs mises en œuvre technique et les modalités administratives : 20 %
 2. Facturation :
modalités et périodicité de facturation (exemple de facture à produire) : 20 %.
 3. Outil de suivi :
modalités d'utilisation du portail Web, accès au site démonstration, ergonomie, formation gestion (suivi en ligne des consommations et historique par membre du groupement et par site, suivi à période de relève, mise en place d'alertes sur les dérives de consommations) : 20 %
 4. Relation client :
interlocuteurs dédiés (administratifs, financiers et techniques), accompagnement, réunions et bilan mis en place pour le suivi des consommations et de la gestion de l'énergie : 10 %

Pour les marchés subséquents, les critères de jugement retenus sont :

- prix de la fourniture selon les bordereaux de prix : 70 %
- valeur technique basée sur la note technique de l'accord cadre avant pondération : 30 %.

ARTICLE 3 d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les pièces du dossier de consultation ainsi que les accords-cadres correspondants.

ARTICLE 4 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à lancer une procédure concurrentielle avec négociation en cas d'offres irrégulières ou inacceptables.

Reçue en Préfecture le : 4 avril 2018

D. 21 – CONVENTIONNEMENT AVEC MYGREENFEE.COM POUR LA VENTE EN LIGNE DE GREEN-FEES AU GOLF DE BELLEME

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver le conventionnement avec la société Albatros pour la vente des green-fees en ligne par l'intermédiaire de la plateforme de réservation "Mygreenfee.com", pour le golf de Bellême.

ARTICLE 2 : de modifier la régie du golf pour la mise en place de ce nouveau mode d'encaissement.

ARTICLE 3 d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les éventuelles conventions de mandat avec la société Albatros pour la mise en place de ce dispositif ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 4 avril 2018

D. 22 – POLE UNIVERSITAIRE DE MONTFOULON – AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'IFRES – TRAVAUX DE VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET PLANTATIONS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : de retenir pour les travaux d'aménagements des abords de l'IFRES au pôle universitaire de Montfoulon.

Lot n°1 – Travaux de voirie et réseaux divers : l'entreprise **COLAS Centre-Ouest** pour un montant de 588 282,62 €HT, soit **705 939,15 €TTC**.

Lot n°2 – Travaux de plantations : l'entreprise **SAS Paysages Julien et Legault** pour un montant de 24 865,93€HT, soit **29 839,12 €TTC**.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces relatives au marché à intervenir. La dépense sera imputée au chapitre 23 imputations B4200 23 23151 23 et B4200 23 23152 23.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à procéder à l'acceptation des sous-traitants, et, le cas échéant, à l'agrément des conditions de paiement.

Reçue en Préfecture le : 3 avril 2018

D. 23 – TRAVAUX COURANTS D'OUVRAGES D'ART – ANNEES 2018 A 2021

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : de retenir pour les travaux courants d'ouvrages d'art pour les années 2018 à 2021 les entreprises :

- pour le lot 1 : SAS APPLICATION TRAVAUX SPÉCIAUX ;
- pour les lots 2 et 4 : COLAS CENTRE – OUEST ;
- pour le lot 3 : SARL LAFOSSE ET FILS.

Les marchés à passer sont des accords-cadres à bons de commandes passés pour une période allant de la date de notification du marché au 31/12/2018, ils seront reconductibles tacitement trois fois pour les années civiles 2019, 2020 et 2021, sans minimum et avec un maximum annuel par lot de 325 000 €HT.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces relatives aux marchés à intervenir.

Le financement de ces travaux sera imputé en fonctionnement au chapitre 011 sur l'imputation B4200 011 615231 621 voies et réseaux et en investissement sur le chapitre opération 12 imputation B4200 21 2151 621 réseau et voirie géré sous autorisation programme B4200 I 3.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à procéder à l'acceptation des sous-traitants, et, le cas échéant, à l'agrément des conditions de paiement.

Reçue en Préfecture le : 3 avril 2018

D. 24 – PETITES REPARATIONS SUR OUVRAGES D'ART – AMENAGEMENTS EN FAVEUR DE LA LOUTRE – SUBVENTIONS FEADER ET NATURA 2000

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver les projets des travaux d'ouvrages d'art destinés à améliorer les cheminements de la loutre à Silly-en-Gouffern sur la RD 926 et à La petite Mortrée sur la RD 958 et le plan de financement indiqué dans le rapport.

Les dépenses correspondantes, estimées à 50 000 € TTC, seront imputées au chapitre 011, imputation B4200 011 615231 621 du budget départemental.

ARTICLE 2 : de solliciter les financements du Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER) et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Normandie) au titre du contrat Natura 2000.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment les pièces financières et administratives à intervenir avec les cofinanceurs.

Reçue en Préfecture le : 3 avril 2018

D. 25 – ALIENATION RD 121, COMMUNE DE PUTANGES-LE-LAC – ACQUISITION RD 517, COMMUNE DE SAINT-AUBIN-D'APPENAI

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver :

1°) l'aliénation d'un délaissé d'une superficie approximative de 20 m², situé le long de la RD 121 Commune de Putanges-le-Lac (commune déléguée de Rabodanges), au profit de M. Jérémy DOUET et Mme Clémentine CHUAT, domiciliés 7 rue du Grand Chemin à Martigny-sur-L'Ante (14), au prix de 80 €;

2°) l'acquisition de deux parcelles cadastrées section ZE n° 234 pour 222 m² et n° 235 pour 23 m², situées sur la Commune de Saint-Aubin-d'Appenai, propriété de M. et Mme Bertrand BOURDAIS, domiciliés « Pecheloche » aux Ventes-de-Bourses, sur la base du prix de 0,50 €/m² et de prélever la dépense envisageable d'un montant de 123 € sur les crédits inscrits au chapitre 21 imputation B4200 21 2111 621 du budget départemental.

ARTICLE 2 : d'autoriser l'un des Vice-présidents du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les actes qui seront établis en la forme administrative.

Reçue en Préfecture le : 9 avril 2018

D. 26 – CONVENTIONS D'INDEMNISATION – RD 924 COMMUNE DE SAINTE-OPPORTUNE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver l'indemnisation de M. Emmanuel TOUDIC, exploitant, domicilié « Le Rocher » à Sainte-Opportune, dans le cadre de l'aménagement de la RD 924 à 2 x 2 voies, commune de Sainte-Opportune, à hauteur de 50 000 € pour la reconstruction d'un silo à fourrages et d'une plateforme de stockage, 15 000 € pour le bâtiment situé près de la maison d'habitation, 550 € pour l'arrachage d'une haie et divers arbres fruitiers, 1 820 € pour la perte de récoltes sur 2 années culturales ainsi que 9 700 € pour la réfection des raccordements électriques et d'eau potable qui relie la maison à l'exploitation en passant par le nouveau boviduc.

Cette dépense, d'un montant total de 77 070 €, pourra être prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 011 imputation B4200 01 6288 621 du budget départemental.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions d'indemnisation à intervenir.

Reçue en Préfecture le : 9 avril 2018

D. 27 – ESPACES NATURELS SENSIBLES – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS NORMANDIE OUEST (CEN NORMANDIE OUEST)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver l'avenant à la convention établi entre le Conseil départemental de l'Orne et le Conservatoire d'espaces naturels Normandie Ouest (CEN Normandie Ouest) pour la gestion d'espaces naturels sensibles fixant la participation financière du Département pour le programme d'actions 2018, tel qu'il figure en annexe à la délibération, à 38 808 € dont 29 718 € au titre du fonctionnement et 9 090 € au titre de l'investissement.

Les crédits correspondants seront imputés sur le budget départemental 2018, à raison de 29 718 € au chapitre 65, imputation B4400 65 6574 738, et 9 090 € au chapitre 204, imputation B4400 204 20422 738 et prélevés sur la TA-ENS.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer cet avenant.

Reçue en Préfecture le : 9 avril 2018

D. 28 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BREST – ANTENNE NORMANDIE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'approuver la convention de partenariat établie avec le Conservatoire botanique national de Brest – antenne Normandie pour la mise en œuvre du Schéma des espaces naturels sensibles, fixant la participation financière du Département pour l'année 2018 à 8 605 € et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à la signer.

Les crédits correspondants seront imputés au chapitre 011, imputation B4400 011 617 738 du budget départemental et prélevés sur la TA-ENS.

Reçue en Préfecture le : 9 avril 2018

D. 29 – SUBVENTIONS POUR LES STRUCTURES OEUVRANT DANS LE LOGEMENT SOCIAL

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder la subvention suivante :

- 6 780 € à INHARI pour son action « prévention en économies d'énergie » sur le territoire du département de l'Orne.

ARTICLE 2 : d'imputer cette dépense au chapitre 011, imputation B8710 011 611 72, contrat de prestation.

ARTICLE 3 : d'accorder la subvention suivante :

- 5 000,00 € au CIAS du Pays de Mortagne pour son action de lutte contre la précarité énergétique via des médiations à domicile.

ARTICLE 4 : d'imputer cette dépense au chapitre 65, imputation B8710 65 65735 72, subvention de fonctionnement aux communes et structures intercommunales.

ARTICLE 5 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions de financement et d'exécution correspondantes ainsi que tous documents s'y rapportant.

Reçue en Préfecture le : 4 avril 2018

D. 30 – CONTRACTUALISATION TERRITORIALE AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'approuver le projet de contrat de territoire de la Communauté Urbaine d'Alençon et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à le signer ainsi que tous les documents résultant de sa mise en œuvre.

Reçue en Préfecture le : 9 avril 2018

D. 31 – SOLIDARITE TERRITORIALE – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : de réserver, pour la période 2019-2021, un crédit de 35 600 € pour la mise en œuvre d'une nouvelle OCMA du Pays d'Alençon.

Les crédits correspondants seront inscrits et gérés sous l'autorisation de programme B3103 I 38 – Commerces, imputation B3103 204 20422 93.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer, le moment venu, avec le Pays d'Alençon, la convention de mise en œuvre de cette OCMA.

ARTICLE 3 : d'accorder au titre de l'accompagnement du programme LEADER, une subvention de 20 % au Centre Social de la Croix Mercier pour financer une action de promotion de la mobilité internationale des jeunes ornaïens, dont le coût subventionnable est de 9 823,55 € représentant une dotation maximale de 1 964,71 €

Cette somme sera prélevée au chapitre 65 imputation B3103 65 6574 90. Cette imputation est gérée sous l'AE B3103 F 1015 programme LEADER.

Reçue en Préfecture le : 9 avril 2018

D. 32 – HARAS NATIONAL DU PIN – REHABILITATION ET VALORISATION DES BATIMENTS DU PARC AUX DAIMS ET DE LA SERRE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver les termes de la convention entre l'EPA Haras national du Pin et le Conseil départemental pour confier la maîtrise d'ouvrage déléguée au Conseil départemental dans le cadre des travaux de réhabilitation et de valorisation des bâtiments du parc aux daims et de la serre.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Reçue en Préfecture le : 9 avril 2018

D. 33 – COLLEGE JEAN MOULIN A GACE – RENOVATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : de retenir l'entreprise PIGEON/POLYTAN (53), pour un montant total de 385 890,20 €HT (solution de base et variante imposée) pour réaliser les travaux de rénovation du terrain de football en gazon synthétique au collège « Jean Moulin » de GACE.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer le marché ainsi que tous les documents correspondants et procéder à l'acceptation des sous-traitants, le cas échéant, et à l'agrément des conditions de paiement.

Reçue en Préfecture le : 3 avril 2018

D. 34 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES DE L'ORNE CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2018 AVEC MAYENNE CULTURE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver les termes de la convention 2017 - 2018 liant l'Association Mayenne culture et le Conseil départemental de l'Orne et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à la signer.

ARTICLE 2 : d'allouer une subvention de 15 000 € à Mayenne culture.

ARTICLE 3 : de mandater cette subvention sur présentation d'un état détaillé au chapitre 65 imputation B5003 65 6574 311, subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé du budget principal 2018.

Reçue en Préfecture le : 4 avril 2018

D. 35 – CONVENTIONNEMENT D'UN PROJET D'ANIMATION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention de 6 005 € à la Commune Urbaine d'Alençon pour l'aide à la création et à la réalisation de spots vidéo, répartie sur 3 ans comme suit :

- 1 605 € en 2018,
- 2 200 € en 2019, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget 2019,
- 2 200 € en 2020, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget 2020.

ARTICLE 2 : de prélever 1 605 € au Chapitre 65, imputation B5001 65 65734 313 : subventions de fonctionnement aux communes et structures intercommunales, du budget principal 2018.

Reçue en Préfecture le : 5 avril 2018

D. 36 – ANIMATION DU SPORT (931)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder dans le cadre du programme sport (931), les demandes d'aides financières présentées lors du comité des sports et de la jeunesse du 23 février 2018 pour un montant total de **262 550 €**, les aides financières suivantes :

1 – Comités départementaux sportifs	183 605 €
2 – Manifestations sportives d'envergure	2 000 €
2 bis – Manifestations sportives locales	4 700 €
3 – Equipe en division nationale	1 000 €
4 – Classes de sport dans les collèges	47 045 €
5 – Sportifs en partenariat	13 200 €
6 – Liste ministérielle des sportifs ornais	11 000 €

ARTICLE 2 : de prélever un montant total de **195 575 €**, en dépenses de fonctionnement au chapitre 65 imputation B5005 65 6574 32 *subventions aux personnes et associations* sur les crédits 2018, correspondant aux points 1, 2, 2 bis, 3 et 4 (collèges privés).

ARTICLE 3 : de prélever un montant de **42 775 €**, en dépenses de fonctionnement au chapitre 65 imputation B5005 65 65737 32 *autres établissements publics locaux*, sur les crédits 2018, correspondant au point 4 (collèges publics).

ARTICLE 4 : de prélever un montant total de **24 200 €**, en dépenses de fonctionnement au chapitre 65 imputation B5005 65 6513 32 *bourses*, sur les crédits 2018, correspondant aux points 5 et 6.

ARTICLE 5 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental, à signer les conventions à intervenir pour l'année 2018 avec :

- Les sportifs en partenariat
- les principaux des collèges ayant une section sportive scolaire,
- les organisateurs de manifestations sportives d'envergure.

Reçue en Préfecture le : 4 avril 2018